

## Vers une charte de l'eau

Dossier de la rédaction de H2o  
May 2015

L'Autorité du bassin de la Volta (ABV) a organisé les 28 et 29 avril 2015 à Ouagadougou, un atelier de clôture du projet "Appui au développement des capacités de l'ABV pour la mise en œuvre d'une charte de l'eau et d'un plan directeur". Mis en place depuis 2012, le projet a, selon le directeur adjoint de l'Office international de l'eau, Christophe Brachet, visé à renforcer les capacités des États-membres de l'ABV autour de l'élaboration du plan-directeur d'aménagement et de gestion des eaux et de la charte de l'eau du bassin. "La charte est un document juridique transfrontalier, qui permettra aux États-membres, de s'entendre autour des règles communes de gestion du bassin. En cas de problème, il pourrait servir pour la résolution. Elle sera ratifiée par les parlements des États-membres", a expliqué M. Brachet. Un plan-directeur devra en outre projeter à moyen et long terme les scénarios d'aménagement, de gestion, de développement et de préservation de l'eau et des écosystèmes. Le projet 2012-2015 a représenté un coût global de 518 000 euros, soit près de 400 millions de francs CFA.

L'Autorité du bassin de la Volta regroupe six États-membres : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Bénin et le Togo.

Fleur Birba, Sidwaya (Ouagadougou) - AllAfrica 28-04-2015